

CL/192/SR.1
21 mai 2013

COMPTE RENDU

DU

CONSEIL DIRECTEUR

192^{ème} SESSION

23, 26 et 27 mars 2013

QUITO (Centro de Convenciones Quórum Quito)

ORDRE DU JOUR

	<u>Page(s)</u>
1. Adoption de l'ordre du jour (CL/192/A.1, A.2 et A.3)	4
2. Approbation du compte rendu de la 191 ^{ème} session du Conseil directeur (CL/191/SR.1)	4
3. Propositions pour l'élection du Président de la 128 ^{ème} Assemblée	4
4. Questions relatives aux Membres de l'UIP et au statut d'observateur	
a) Demandes d'affiliation et de réaffiliation à l'UIP	4
b) Situation de certains Membres	4
c) Demandes de statut d'observateur (CL/192/4c)-P.1)	5
5. Rapport du Président	
a) Sur ses activités depuis la 191 ^{ème} session du Conseil directeur (CL/192/5a)-R.1)	5
b) Sur les activités du Comité exécutif (CL/192/5b)-Inf)	5, 16
6. Rapport annuel du Secrétaire général sur les activités de l'UIP en 2012	6
7. Rapports sur de récentes conférences et réunions spécialisées de l'UIP	
a) Atelier parlementaire sur le renforcement du rôle des parlementaires dans la mise en œuvre des recommandations de l'Examen périodique universel (CL/192/7a)-R.1)	7
b) Session annuelle 2012 de la Conférence parlementaire sur l'OMC (CL/192/7b)-R.1)	7
c) Atelier parlementaire régional sur le thème Mettre au point de bonnes pratiques pour la représentation politique et le travail de circonscription dans la région des Caraïbes (CL/192/7c)-R.1)	8
d) Séminaire régional organisé à l'intention des Parlements d'Afrique de l'Est et d'Afrique australe sur le thème Prévenir et combattre la violence envers les femmes et les filles : de la législation à sa mise en application (CL/192/7d)-R.1)	8
e) Audition parlementaire conjointe UIP/ONU aux Nations Unies (CL/192/7e)-R.1)....	8
f) Réunion parlementaire à l'occasion de la 57 ^{ème} session de la Commission de la condition de la femme de l'ONU (CL/192/7f)-R.1)	8
8. Mise en œuvre de la Stratégie de l'UIP pour 2012-2017	
a) Objectifs stratégiques 4 et 5 (CL/192/8a)-R.1)	9
b) Objectif stratégique 7 (CL/192/8b)-P.1)	9
c) Objectif stratégique 8 (CL/192/8c)-R.1)	11
d) Objectifs stratégiques 1 et 7 (CL/192/8d)-P.1)	12
9. Coopération avec le système des Nations Unies (CL/192/9-R.1 et 9-P.1)	13
10. Résultats financiers de l'exercice 2012 (CL/192-10-R.1, R.2 et R.3)	13
11. Action de l'UIP pour renforcer la démocratie et les institutions parlementaires (CL/192/11-R.1)	14

	<u>Page(s)</u>
12. Activités des organes pléniers et comités spécialisés	
a) Réunion des Femmes parlementaires (CL/192/12a)-R.1)	17
b) Comité des droits de l'homme des parlementaires	
i) Election d'un membre suppléant (CL/192/12b)-P.2)	17
ii) Rapports du Comité (CL/192/12b)-R.1 et R.2)	17
c) Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient	
i) Election d'un membre titulaire et d'un membre suppléant (CL/192/12c)-P.1 et P.2)	25
ii) Rapport du Comité (CL/192/12c)-R.2)	25
d) Groupe de facilitateurs concernant Chypre	
e) Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire	
i) Election de deux membres titulaires et de deux membres suppléants (CL/192/12e)-P.1 à P.3)	26
ii) Rapport du Comité (CL/192/12e)-R.1)	26
f) Groupe du partenariat entre hommes et femmes (CL/192/12f)-R.1)	15
g) Groupe consultatif sur le VIH/sida et la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant (CL/192/12g)-R.1)	15
h) Réunion des jeunes parlementaires (CL/192/12h)-R.1)	15
13. 129 ^{ème} Assemblée de l'UIP (Genève, 7-9 octobre 2013) (CL/192/13-P.1)	16
14. Prochaines réunions interparlementaires (CL/192/14-P.1)	
a) Réunions statutaires	27
b) Réunions spécialisées et autres	28
15. Amendements aux Statuts et Règlements (CL/192/15-P.2)	16
16. Elections au Comité exécutif (CL/192/16-P.1 et P.2)	7
17. Divers	

PREMIERE SEANCE

Samedi 23 mars 2013

La réunion est ouverte à 9 h.15, sous l'autorité du Président de l'Union interparlementaire (UIP), M. Abdelwahad Radi (Maroc).

Point 1 de l'ordre du jour

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (CL/192/A.1)

L'ordre du jour provisoire révisé figurant dans le document CL/192/A.1 est adopté.

Point 2 de l'ordre du jour

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA 191^{ème} SESSION DU CONSEIL DIRECTEUR (CL/191/SR.1)

Le compte rendu de la 191^{ème} session du Conseil directeur figurant dans le document CL/191/SR.1 est approuvé.

Point 3 de l'ordre du jour

PROPOSITIONS POUR L'ELECTION DU PRESIDENT DE LA 128^{ème} ASSEMBLEE

M. H. Tajam (Uruguay) propose de désigner le Président de l'Assemblée nationale de l'Equateur, M. Fernando Cordero Cueva, pour présider la 128^{ème} Assemblée.

Le Conseil directeur approuve cette désignation par acclamation.

Point 4 de l'ordre du jour

QUESTIONS RELATIVES AUX MEMBRES DE L'UIP ET AU STATUT D'OBSERVATEUR

a) Demandes d'affiliation et de réaffiliation à l'UIP

Le Président indique que l'UIP n'a pas reçu de demande officielle d'affiliation.

b) Situation de certains Membres

Le Président dit qu'aucun Membre n'est passible de suspension pour arriéré de paiement de ses contributions financières aux activités de l'UIP mais que les Membres accusant deux ans de retard ou plus dans le versement de leurs contributions sont exhortés à verser leur contribution en temps voulu.

S'agissant de la situation des parlements de certains pays, le Comité exécutif a pris note en particulier de l'évolution survenue récemment en Arabie saoudite, où le Conseil consultatif compte désormais 30 femmes parmi ses membres. Par ailleurs, lors d'une audition avec la délégation de la Syrie, le Comité exécutif s'est enquis du fonctionnement du Parlement syrien, ainsi que des efforts qu'il mettait en œuvre pour remédier à la crise qui sévit dans le pays.

Enfin, estimant que le sujet méritait plus ample discussion, le Comité a recommandé que le Conseil reporte à la prochaine Assemblée l'examen d'une proposition d'amendement à l'Article 4 des Statuts de l'UIP. Proposé par le Groupe français, cet amendement énoncé dans le document CL/192/15-P.1 porte sur les conditions pouvant entraîner la suspension d'un Parlement Membre de l'UIP. Il semblerait toutefois que cette proposition soit appelée à être retirée en attendant plus ample consultation avec les Membres.

c) Demandes de statut d'observateur
(CL/192/4c)-P.1)

Le Président indique que le Comité exécutif a reçu des demandes de statut d'observateur de l'Organisation mondiale des parlementaires contre la corruption (GOPAC) et de ParlAmericas. Il croit savoir que le Conseil souhaite approuver la recommandation du Comité, telle qu'elle figure dans le document CL/192/4c)-P.1, tendant à faire droit à ces demandes.

Il en est ainsi décidé.

Point 5 de l'ordre du jour

RAPPORT DU PRESIDENT

a) Sur ses activités depuis la 191^{ème} session du Conseil directeur
(CL/192/5a)-R.1)

Le Président présente son rapport sur ses activités depuis la 191^{ème} session du Conseil directeur, figurant dans le document CL/192/5a)-R.1.

b) Sur les activités du Comité exécutif

Le Président indique que la plupart des sujets que le Comité exécutif a examinés durant ses deux journées de délibérations seront traités sous d'autres points de l'ordre du jour prévus à cet effet. S'agissant de la contribution de l'UIP à l'élaboration des objectifs de développement pour l'après-2015, le Comité exécutif a demandé au Secrétariat de produire un communiqué dans lequel seront reprises les propositions essentielles qui auront été faites dans le cadre du débat général de l'Assemblée sur le thème du "Buen vivir", afin qu'elles puissent être examinées par le Groupe de personnalités de haut niveau créé par le Secrétaire général de l'ONU pour étudier le programme de développement pour l'après-2015. Ledit communiqué sera soumis à l'Assemblée pour approbation à sa séance de clôture. Durant cette séance, le Comité fera également rapport sur la mise en œuvre des décisions relatives au nouveau calendrier des Assemblées de l'UIP ainsi qu'au fonctionnement de ses commissions permanentes, en fonction des avis qui lui auront été communiqués durant la présente Assemblée.

Le Comité a reçu un bilan de la mise en œuvre de la nouvelle stratégie de communication de l'UIP. Il a également pu prendre connaissance, via Skype, du logo et du message institutionnel envisagés pour l'UIP par l'agence engagée pour lui donner une nouvelle identité visuelle et a décidé de remettre sa décision sur le sujet à sa session suivante, à Genève.

Par ailleurs, le Comité a décidé qu'il convenait d'ouvrir le processus établi en vertu des Statuts et Règlements de l'UIP pour l'élection du nouveau Secrétaire général plus tôt que ce qui était initialement prévu, et de lancer un appel à candidatures dès après la fin de l'Assemblée de Quito. Dans la mesure où il est primordial de choisir le candidat le plus compétent possible pour ce poste, le Comité n'a pas retenu une proposition du Chili qui tendait à amender le Règlement du Secrétariat de l'UIP en vue de garantir une rotation géographique à chaque changement de Secrétaire général. Le Comité est néanmoins convenu de revenir sur cette question à sa session suivante, en octobre.

Le Conseil prend note du rapport du Président.

Point 6 de l'ordre du jour

RAPPORT ANNUEL DU SECRETAIRE GENERAL SUR LES ACTIVITES DE L'UIP EN 2012

Le **Secrétaire général**, faisant rapport sur les activités de l'UIP en 2012, dit que la couverture de son rapport annuel se veut un symbole de tolérance, d'inclusion et de dialogue, principes qui sous-tendent toutes les activités de l'UIP. Dans son rapport, le Secrétaire général décrit le rôle des Assemblées de l'UIP tenues à Kampala et à Québec dans le dialogue politique et rend compte de l'action de l'Organisation pour améliorer les parlements et renforcer la démocratie, conformément à la stratégie quinquennale dont elle s'est dotée. L'UIP a fourni une aide toute particulière aux Parlements naissants de l'Égypte, de la Libye et du Myanmar, auxquels elle a apporté ses compétences et fourni des services de conseil et d'assistance technique. Comme il ressort des chiffres record énoncés dans le rapport, les efforts constants de l'UIP pour faire progresser l'égalité des sexes dans la vie politique ont également porté leurs fruits, notamment ses efforts d'aide à la mise en place de parlements prenant systématiquement en compte les besoins et des hommes, et des femmes, dans le cadre de son Plan d'action pour des parlements sensibles au genre.

Le rapport du Secrétaire général traite aussi des activités menées par l'UIP pour mettre fin à la violence faite aux femmes, ainsi que des activités destinées à protéger les gardiens des droits de l'homme que sont les parlementaires, par le truchement de son comité des droits de l'homme des parlementaires, qui a décidé de revoir ses méthodes de travail et d'agir davantage sur le terrain et en amont. Le Comité travaille par ailleurs sur un autre point qui lui semble capital, à savoir associer les parlementaires à l'Examen périodique universel (EPU) qui consiste à faire un bilan de la situation des droits de l'homme dans tous les États membres de l'ONU, sous l'égide du Conseil des droits de l'homme. Le Conseil des droits de l'homme a justement adopté par consensus, à peine deux jours plus tôt, une résolution visant à renforcer sa coopération avec les parlements.

Le rapport du Secrétaire général traite aussi des activités de l'UIP visant à protéger les droits de l'enfant; à rapprocher politique et commerce par le biais de la Conférence parlementaire annuelle sur l'Organisation mondiale du commerce (OMC); à renforcer la collaboration avec l'ONU, notamment en contribuant à l'élaboration du programme de développement pour l'après-2015; et à faciliter la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), et en particulier de ceux qui ont trait au VIH/sida et à la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant.

Enfin, dans son rapport, le Secrétaire général dresse le portrait d'une organisation dynamique qui a un vaste champ d'activités et qui travaille avec les parlements au service de la démocratie mondiale. Le Secrétaire général fait en outre état d'un élément qui n'est pas mentionné dans son rapport : l'activité du Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient qui a récemment mené deux missions en Palestine et en Israël, respectivement, pour étudier les possibilités de dialogue entre les deux parties. Le Comité jouit d'un avantage comparatif dans ce

domaine et attend des Membres de l'UIP qu'ils prennent connaissance du rapport qu'il leur présentera sous peu et l'appuient dans ses démarches.

Le Conseil prend note du rapport du Secrétaire général.

Point 16 de l'ordre du jour

ELECTIONS AU COMITE EXECUTIF
(CL/192/16-P.1 et P.2)

Le Président dit que deux candidatures ont été soumises au Comité exécutif : celle de M. R.M.K. Al Shariqi (Emirats arabes unis), pour succéder pour un mandat complet de quatre ans à M. M.A.M. Al-Ghanim (Koweït), qui n'est plus parlementaire; et celle de Mme F. Diendéré Diallo (Burkina Faso), pour mener à son terme, qui échoit en octobre 2015, le mandat de Mme A. Koala Kaboré (Burkina Faso), qui n'est plus parlementaire. Le Président croit savoir que le Conseil souhaite élire les deux candidats proposés au Comité exécutif.

Il en est ainsi décidé.

Point 7 de l'ordre du jour

RAPPORTS SUR DE RECENTES CONFERENCES ET REUNIONS SPECIALISEES DE L'UIP

- a) **Atelier parlementaire sur le renforcement du rôle des parlementaires dans la mise en œuvre des recommandations de l'Examen périodique universel**
(CL/192/7a)-R.1)

Le Secrétaire général dit que, comme cela est indiqué dans le document CL/192/7a)-R.1, des parlementaires de 21 pays répartis dans le monde entier ont participé à cet atelier qui s'est déroulé sur deux jours au Siège de l'UIP, en novembre 2012, pour étudier le fonctionnement de l'Examen périodique universel, dont il est question dans son rapport annuel, ainsi que les moyens d'y associer les parlements. Cet atelier a recueilli un franc succès et il a donc été prévu d'en organiser d'autres, dans la même veine.

- b) **Session annuelle 2012 de la Conférence parlementaire sur l'OMC**
(CL/192/7b)-R.1)

Le Secrétaire général appelle l'attention sur le document final annexé au rapport de la session annuelle de la Conférence parlementaire sur l'OMC (CL/192/7b)-R.1), qui s'est tenue sur deux jours à Genève, au mois de novembre 2012, sous les auspices de l'UIP et du Parlement européen. Ce document appelle notamment la neuvième Conférence ministérielle de l'OMC, qui doit se tenir à Bali en décembre 2013, à reconnaître l'intérêt pour l'OMC d'une coopération renforcée avec les parlements dans le cadre de ses activités. La Conférence parlementaire espère par ailleurs que le Conseil général de l'OMC répondra par l'affirmative à une demande tendant à ce que les parlementaires puissent bénéficier de la même accréditation à la Conférence ministérielle que les organisations non gouvernementales, de façon à pouvoir apporter leur contribution aux délibérations.

c) Atelier parlementaire régional sur le thème Mettre au point de bonnes pratiques pour la représentation politique et le travail de circonscription dans la région des Caraïbes
(CL/192/7c)-R.1)

Le **Secrétaire général** dit que, comme indiqué dans le document CL/192/7c)-R.1, lors d'un atelier de deux jours qui s'est tenu à Trinité-et-Tobago en novembre 2012, les parlements de la région se sont intéressés aux enseignements du Rapport parlementaire mondial pour déterminer comment les parlementaires pouvaient se rapprocher des citoyens, notamment dans leur travail de circonscription.

d) Séminaire régional organisé à l'intention des Parlements d'Afrique de l'Est et d'Afrique australe sur le thème Prévenir et combattre la violence envers les femmes et les filles : de la législation à sa mise en application
(CL/192/7d)-R.1)

M. H. Mohammed (République-Unie de Tanzanie), présentant le rapport consacré au séminaire régional de deux jours organisé en Tanzanie, en décembre 2012, sur le thème de la violence faite aux femmes (CL/192/7d)-R.1), indique que certaines recommandations mériteraient d'être ajoutées à celles qui figurent dans ce rapport. Selon lui, il importe en effet de créer, dans les parlements, des commissions budgétaires chargées de veiller à ce que des moyens suffisants soient alloués à la lutte contre la violence faite aux femmes, notamment dans le système judiciaire. En outre, l'orateur estime que les parlements doivent, par l'entremise de leurs commissions traitant de la sécurité, faire en sorte que les femmes vulnérables sous la garde de la police ou des forces de sécurité ne fassent pas l'objet de brutalités.

e) Audition parlementaire conjointe UIP/ONU aux Nations Unies
(CL/192/7e)-R.1)

Le **Secrétaire général** rappelle que l'Audition parlementaire annuelle à l'ONU est une occasion sans pareille pour les parlementaires de se réunir pour débattre des thèmes prioritaires inscrits à l'ordre du jour de l'ONU et de faire des recommandations à ce sujet. L'édition de 2012, qui était consacrée à la prévention des conflits, à la réconciliation et à la consolidation de la paix, a attiré un grand nombre de participants. Cette rencontre aux débats particulièrement nourris a semble-t-il fait grande impression. Comme cela a été dit alors, les résultats des efforts de promotion de la paix dans les pays en proie à des conflits dépendent d'abord de la présence d'un leadership fort et de la volonté de réconciliation et de réforme, qui procèdent souvent du Parlement. Le Secrétaire général conseille donc vivement aux Membres de consulter le rapport correspondant, qu'ils trouveront sous la cote CL/192/7e)-R.1.

f) Réunion parlementaire à l'occasion de la 57^{ème} session de la Commission de la condition de la femme de l'ONU
(CL/192/7f)-R.1)

Le **Secrétaire général** dit que le rapport sur la réunion parlementaire organisée en marge de la 57^{ème} session de la Commission de la condition de la femme (CL/192/7f)-R.1), en mars 2013, rend compte des principaux points qui sont ressortis du débat qui y a été mené sur les stratégies parlementaires à mettre en place pour combattre la violence faite aux femmes et aux filles. L'accent a été mis en particulier sur l'application des lois pertinentes et l'affectation des moyens requis, ainsi que sur le problème de la violence infligée aux femmes en politique. Ce rapport comporte en annexe le discours prononcé par Mme M. Mensah-Williams, Vice-Présidente du Conseil national namibien, devant la Commission réunie en séance plénière.

Le Conseil prend note des rapports sur les récentes réunions spécialisées de l'UIP.

Avant la fin de la séance, le **Président** indique que, en tout, 182 membres du Conseil étaient présents à la première séance et que le quorum est par conséquent de 92 membres.

La séance est levée à 10 h.10.

DEUXIEME SEANCE

Mardi 26 mars 2013

La réunion est ouverte à 14 h.45, sous l'autorité du Président de l'Union interparlementaire (UIP), M. Abdelwahad Radi (Maroc).

Point 8 de l'ordre du jour

MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE DE L'UIP POUR 2012-2017

a) Objectifs stratégiques 4 et 5
(CL/192/8a)-R.1)

Le **Secrétaire général** appelle l'attention sur le document CL/192/8a)-R.1, qui décrit les mesures prises jusqu'ici par l'UIP au sujet des objectifs 4 et 5 de sa Stratégie, qui ont tous les deux trait à la contribution de l'Organisation à la définition des objectifs de développement de l'après-2015. Comme cela a été dit à la réunion précédente, le Communiqué de Quito qui couvre le débat général de l'Assemblée consacré au "Buen vivir" constituera une partie de cette contribution. Les Membres sont en outre invités à participer à l'enquête mondiale My World, lancée par l'ONU et plusieurs de ses partenaires, dont l'UIP, pour recueillir des avis sur les priorités qui s'imposent pour bâtir un monde meilleur et pouvoir en tenir compte dans l'élaboration du programme de développement pour l'après-2015. On trouvera des indications précises sur cette enquête et sur ses modalités dans le document mentionné, qui comporte en annexe un rapport sur une table ronde organisée à Monrovia, en janvier 2013, entre des parlementaires et des membres du Groupe de haut niveau chargé du programme de développement pour l'après-2015. Enfin, les liens entre la gouvernance démocratique et le nouveau programme de développement durable feront l'objet d'un atelier public le jour de la clôture de l'Assemblée, l'objectif étant là encore d'apporter une contribution aux consultations mondiales relatives à ce nouveau programme.

b) Objectif stratégique 7
(CL/192/8b)-P.1)

Le **Secrétaire général** passe en revue une série de propositions énoncées dans le document CL/192/8b)-P.1, qui a trait à l'objectif 7 de la Stratégie de l'UIP, et en particulier au sous-objectif visant à améliorer les structures et méthodes de travail de l'UIP. La première proposition vise à équilibrer la durée des deux Assemblées annuelles, qui dureraient quatre jours chacune et s'articuleraient toutes les deux autour d'un programme de travail similaire, conformément au projet de programme de travail figurant à l'Annexe I du document. L'Annexe II renferme quant à elle des propositions destinées à améliorer le fonctionnement de l'Organisation en donnant davantage de responsabilités et d'attributions aux Commissions permanentes et en redéfinissant le

rôle, les modalités de décision et la composition de leurs bureaux. De nouvelles modalités sont également proposées en ce qui concerne le choix des thèmes d'étude des Commissions permanentes, la nomination des co-Rapporteurs et l'élaboration des projets de résolution. Il est également proposé de faire de la Commission UIP des Affaires des Nations Unies une quatrième Commission permanente et de la soumettre aux mêmes règles que les autres Commissions permanentes. Enfin, ce document renferme des suggestions tendant à recourir davantage aux technologies de l'information et de la communication, d'une part, pour donner un plus grand retentissement aux Assemblées de l'UIP et, d'autre part, pour renforcer les échanges entre les parlementaires et les citoyens.

Si elles sont approuvées par le Conseil, ces propositions entraîneront des amendements aux Statuts et Règlements de l'UIP, qui lui seront soumis pour examen à l'Assemblée suivante, en octobre 2013. S'ils sont adoptés à cette session, les amendements en question prendront effet au 1^{er} janvier 2014.

M. R.M.K. Al Shariqi (Emirats arabes unis), soutenu par **MM. J. Fakhro (Bahreïn)** et **R.H. Al-Meadadi (Qatar)**, trouve la proposition visant à moduler le nombre de sièges dans les Bureaux des Commissions permanentes suivant la taille des Groupes géopolitiques est inéquitable et estime qu'elle créerait un déséquilibre qui n'est pas souhaitable. En outre, cela ne contribuerait pas à régler les problèmes liés au système actuel des membres titulaires et suppléants, qu'il conviendrait en fait de régler en nommant deux membres titulaires par Groupe géopolitique.

M. F.-X. de Donnea (Belgique) souscrit sans réserve aux propositions énoncées, mais relève toutefois qu'elles ne rendent pas compte de la décision prise par consensus à la réunion tenue il y a peu par les Bureaux des Commissions permanentes, qui voulait que la Commission UIP des Affaires des Nations Unies soit habilitée à proposer des thèmes d'étude en vue de l'adoption de résolutions. Enfin, s'agissant de l'élaboration des avant-projets de résolution, l'orateur estime qu'il serait bon d'envisager de suivre la procédure parlementaire ordinaire.

M. J.P. Winkler (Allemagne) est favorable à l'idée de modifier la composition des Bureaux, qui n'est pas satisfaisante en l'état actuel des choses car, quelle que soit leur contribution aux travaux des Commissions permanentes, les membres suppléants ne sont autorisés à voter qu'en l'absence du membre titulaire. Il fait en outre remarquer que le Groupe arabe se verrait attribuer une voix supplémentaire si cette solution était retenue et ajoute que c'est celle qui est appliquée depuis un certain temps déjà au Comité exécutif et qu'elle est plus représentative de la composition de l'UIP.

Le Secrétaire général confirme que, conformément aux propositions relatives aux Commissions permanentes, la Commission UIP des Affaires des Nations Unies serait à même de proposer des thèmes d'étude. Toutes les Commissions permanentes jouiraient en effet de cette prérogative. Par ailleurs, en ce qui concerne l'élaboration des projets de résolution, le Secrétaire général confirme qu'il est envisagé de suivre la procédure parlementaire ordinaire qui veut que les projets de résolutions soient accompagnés d'un exposé des motifs. Le paragraphe du document mentionné portant sur ce point va donc être reformulé pour davantage de clarté.

Pour ce qui est de la composition des Bureaux, le Comité exécutif est convenu de proposer un nouveau système pour corriger les dysfonctionnements du système actuel, en vertu duquel, hormis en l'absence du titulaire de leur groupe, les membres suppléants jouent ni plus ni moins un rôle d'observateurs. Il s'ensuit que les parlements ne voient pas forcément l'intérêt de les inclure dans leur délégation, de sorte que bien souvent ils ne sont pas en mesure de prendre le relais lorsque cela s'avère nécessaire et qu'il est donc parfois difficile d'atteindre le quorum. Pour ce qui est de la proposition portant sur la répartition des sièges dans les Bureaux, le but n'est pas de créer des inégalités mais, au contraire, d'avoir une représentation plus équilibrée des Membres de l'UIP en appliquant la méthode de Sainte-Laguë aussi appelée méthode de la plus forte

moyenne, que le Comité exécutif a adoptée après deux ans de longs débats au sujet de sa composition. En outre, le fait de répartir les sièges des Bureaux de la sorte offrirait une marge de manœuvre bienvenue dans le cas où tous les membres ne pourraient pas participer à toutes les sessions, ce qui se produit bien souvent, et permettrait aussi de répartir les sièges entre les différentes sous-régions d'un même Groupe géopolitique.

M. R.M.K. Al Shariqi (Emirats arabes unis) répond que les membres du Comité exécutif n'avaient pas tous souscrit à ce principe. L'intervenant se rappelle avoir exprimé une réserve à ce sujet au nom du Groupe arabe, au moment où la proposition a été débattue. En effet, selon lui, le fait de multiplier le nombre des représentants des Groupes géopolitiques va à l'encontre du principe même de la représentation. En outre, il aimerait savoir comment les votes seraient comptabilisés. Le matin même, des thèmes d'études qui avaient été rejetés par un Bureau ont pourtant été réexaminés par la Commission concernée, ce qui donne un aperçu des problèmes qui pourraient venir à se poser si l'on modifie la répartition des sièges.

Le Secrétaire général dit que, à ce qu'il comprend, les membres du Comité exécutif sont convenus à une écrasante majorité, que chaque Groupe géopolitique devait être représenté par deux membres titulaires dans chacun des Bureaux. En revanche, les avis divergeaient quant à la question de la représentation proportionnelle.

Le Président demande s'il peut considérer que le Conseil directeur approuve les propositions énoncées dans le document CL/192/8b)-P.1, en prenant note toutefois de la réserve exprimée par le délégué des Emirats arabes unis.

Il en est ainsi décidé.

c) Objectif stratégique 8 (CL/192/8c)-R.1)

Le Secrétaire général dit que, conformément à l'objectif 8 de sa stratégie, l'UIP s'efforce de se donner davantage de visibilité au moyen d'une stratégie de communication moderne énoncée dans le document CL/192/8c)-R.1, qui décrit les travaux menés au cours des six derniers mois sur l'identité visuelle de l'UIP, son site web, ses produits d'information, ainsi que les médias et les réseaux sociaux, notamment Twitter. Néanmoins, la mise en œuvre de cette stratégie n'est pas aussi simple qu'il pourrait y paraître. En effet, la refonte du site web exige à elle seule un lourd travail technique et est tributaire de la nouvelle identité visuelle dont l'élaboration a été confiée à des spécialistes. Le Secrétaire général précise que le Comité exécutif a décidé d'approfondir l'examen de la question à Genève et de faire rapport au Conseil sur les résultats de ses délibérations.

M. R. Walter (Royaume-Uni) félicite l'UIP du travail qu'elle a accompli pour mettre en œuvre une stratégie moderne de communication, comme en témoignent notamment les chiffres énoncés dans le document relatif à la fréquentation de la nouvelle page d'accueil du site web et au nombre d'abonnés au compte Twitter de l'UIP. Par contre, pour ce qui est de l'identité visuelle de l'UIP, l'intervenant estime que le logo existant reste parfaitement adapté et qu'il n'y a donc pas lieu d'engager des frais de consultation pour l'élaboration d'un nouveau logo.

Le Secrétaire général note que la question du logo de l'UIP déclenche des réactions vives. Toutefois, il précise que le mandat confié à l'agence engagée pour donner une nouvelle identité visuelle à l'UIP ne se limite pas au seul logo.

M. R. del Picchia (France) souscrit au point de vue exprimé par le délégué du Royaume-Uni au sujet du logo et ajoute qu'il convient de faire davantage d'efforts pour attirer le public vers le site web de l'UIP. A condition d'avoir le bon logiciel, il pourrait être efficace, sans que cela ne génère trop de frais, d'envoyer un courriel aux milliers de parlementaires que compte la planète pour les inviter à consulter plus régulièrement le site de l'UIP. Il suggère par conséquent que les chefs de délégations fournissent à l'UIP les adresses électroniques des parlementaires de leur pays.

Le Secrétaire général répond que des mesures de ce genre ont déjà été prises, mais qu'il est difficile et coûteux de tenir régulièrement à jour une base de données d'une telle envergure. Néanmoins, toutes les adresses électroniques que les délégations pourront communiquer sont les bienvenues.

M. A. Omari (Maroc), bien que se félicitant des travaux louables qui sont en cours, indique que l'UIP aurait fort à gagner si elle pouvait mettre son site web à disposition dans toutes ses langues de travail et actualiser régulièrement les informations qui y sont publiées.

Le Secrétaire général dit qu'une évaluation quant aux implications financières qu'aurait le fait de proposer un site web de l'UIP dans plusieurs langues est en cours, de façon à pouvoir définir le budget correspondant. En outre, étant donné l'ampleur des frais que cela entraînera inévitablement, l'UIP étudie également des sources potentielles de financement extérieur.

d) Objectifs stratégiques 1 et 7
(CL/192/8d)-P.1)

Le Président appelle l'attention sur une proposition, figurant dans le document CL/192/8d)-P.1, visant à créer un forum de jeunes parlementaires à l'UIP, dans le prolongement des objectifs 1 et 7 de la Stratégie, qui consistent respectivement à renforcer la démocratie par le biais des parlements et à favoriser la participation des jeunes parlementaires.

M. K. Dijkhoff (Pays-Bas), Rapporteur de la Réunion des Jeunes parlementaires, présentant la proposition, dit que la participation aux réunions informelles des jeunes parlementaires qui ont été organisées à chaque Assemblée durant les deux dernières années a quadruplé, pour atteindre jusqu'à 60 participants, ce qui montre que le moment est venu de créer une structure formelle pour permettre aux jeunes parlementaires de faire profiter l'UIP du point de vue des jeunes dont elle a grand besoin. Une telle structure permettrait en outre aux jeunes parlementaires de mettre leur enthousiasme et leurs compétences au service des objectifs de l'UIP, à travers les mesures décrites dans la proposition.

M. J.P. Winkler (Allemagne) dit que, si la proposition est adoptée, la prochaine Assemblée devra décider des critères définissant les jeunes parlementaires ainsi que les personnes habilitées à assister aux réunions du forum en qualité d'observateurs.

Le Président demande s'il peut considérer que le Conseil approuve la proposition tendant à créer un forum des jeunes parlementaires.

Il en est ainsi décidé.

Point 9 de l'ordre du jour

COOPERATION AVEC LE SYSTEME DES NATIONS UNIES

(CL/192/9-R.1 et 9-P.1)

Le **Secrétaire général** appelle l'attention du Conseil sur le document CL/192/9-R.1, dans lequel on trouvera la liste des activités menées en coopération avec le système des Nations Unies au cours des six derniers mois. Ces activités englobent : la contribution de l'UIP au processus mené par l'ONU pour redéfinir le programme de développement; l'Audition parlementaire annuelle aux Nations Unies; la coopération avec le Programme des Nations Unies pour le développement, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et l'Organisation mondiale de la santé; ainsi que la Conférence parlementaire annuelle sur l'OMC.

M. E. Mokolo (République démocratique du Congo) espère que la nouvelle formule interactive retenue pour l'Audition parlementaire aux Nations Unies sera maintenue. Sa délégation a en effet apprécié l'occasion que cette formule lui a donnée de parler directement avec des responsables de l'ONU et de confronter son expérience à celle d'autres pays traversés par des conflits.

Le **Président** annonce que l'UIP a été invitée à s'associer au World Future Council et au Bureau des affaires de désarmement de l'ONU pour choisir le lauréat du « Future Policy Award » de 2013. On trouvera des informations détaillées à ce sujet dans le document CL/192/9-P.1. La participation de l'UIP n'exigeant que peu de temps et de moyens, le Président pense que le Conseil directeur souhaite approuver la recommandation du Comité exécutif d'accepter cette invitation.

Il en est ainsi décidé.

Point 10 de l'ordre du jour

RESULTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE 2012

(CL/192/10-R.1, R.2 et R.3)

Le **Secrétaire général**, présentant les résultats financiers de l'exercice 2012, dit que les états financiers vérifiés figurant dans le document CL/192/10-R.1 sont pleinement conformes aux Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS), ce qui constitue un grand pas en avant pour l'UIP et un gage de crédibilité pour son administration financière. Grâce à l'adoption des normes IPSAS, les informations communiquées par l'UIP sont plus fournies et plus transparentes qu'elles ne l'ont jamais été. Les Membres sont donc invités à se familiariser avec l'ensemble du document, notes et annexe comprises. L'adaptation aux normes IPSAS a nécessité notamment une nouvelle valorisation des locaux du Siège de l'UIP et de ses placements, ainsi qu'un retraitement des sommes exigibles au titre de la Caisse de prévoyance, ce qui a entraîné une modification du montant net des avoirs, à quoi se sont ajoutées des recettes provenant de contributions volontaires qui n'avaient pas été budgétées, ainsi que des économies réalisées sur les dépenses. Tous ces éléments ont concouru à la réalisation d'un excédent de fonctionnement de plus de CHF 1 million.

Le Secrétaire général remercie le Vérificateur extérieur détaché par le Contrôle fédéral des finances de la Confédération suisse, de la précision avec laquelle il a examiné les états financiers et ajoute que si le Vérificateur extérieur avait fait 13 recommandations en 2011; cette année, il n'en a fait que quatre, dont la mise en œuvre a d'ores et déjà été entamée.

M. K. Örnfjäder (Suède), Président du Sous-Comité des finances, présente le rapport du Vérificateur interne, M. M. Sheetrit (Israël), empêché, qui figure dans le document CL/192/10-R.2.

M. R. del Picchia (France) félicite l'UIP de ses résultats financiers et en particulier de s'être alignée sur les normes IPSAS, tâche difficile à laquelle nombre d'organisations internationales se sont attelées sans pour autant y parvenir. Toutefois, sachant que les dépenses risquent d'augmenter, l'intervenant insiste sur les efforts qui vont devoir être consentis pour éviter que les quotes-parts des Membres n'augmentent.

Le Président croit comprendre que le Conseil souhaite approuver l'administration financière de l'UIP et les résultats financiers de 2012, conformément à ce qu'a recommandé le Vérificateur interne dans son rapport.

Il en est ainsi décidé.

Le Secrétaire général, passant à la situation financière de l'UIP au 28 février 2013, appelle l'attention sur le document CL/192/10-R.3, qui traite, en l'occurrence, du passage aux normes IPSAS, des marchés monétaires et du rendement des placements. Ce document traite aussi de la rigueur budgétaire des Etats, ce qui n'est pas sans lien avec la préoccupation exprimée à juste titre par le délégué de la France et parfaitement compréhensible quant à l'augmentation des dépenses. Enfin, ce document récapitule le solde de trésorerie de l'UIP, ses recettes, ses dépenses, l'encaissement des contributions et les arriérés de contributions pour les années antérieures.

Point 11 de l'ordre du jour

ACTION DE L'UIP POUR RENFORCER LA DEMOCRATIE ET LES INSTITUTIONS PARLEMENTAIRES (CL/192/11-R.1)

Le Secrétaire général adjoint et Directeur de la Division des programmes de l'UIP passe en revue les activités menées dans le cadre du Programme de promotion de la démocratie. Il indique aux membres du Conseil qu'il convient de lire le rapport figurant dans le document CL/192/11-R.1 parallèlement au rapport annuel du Secrétaire général sur les activités de l'UIP en 2012 et aux résultats financiers de l'exercice 2012 (CL/192/10-R.1), dont l'annexe renferme des informations détaillées sur les activités de l'UIP. Ce document porte principalement sur les activités menées depuis janvier 2013, à savoir : appui de différents parlements; travaux de recherche et activité normative dans les domaines de la démocratie et de la gouvernance démocratique, ainsi que de la représentation des peuples autochtones au Parlement en vue d'apporter une contribution, d'une part, à l'architecture du développement pour l'après-2015 et, de l'autre, à la Conférence mondiale sur les peuples autochtones, qui se tiendra en 2014; promotion d'une action parlementaire visant à défendre les droits des femmes et à combattre la violence qui leur est faite; et protection et promotion des droits de l'homme, en particulier, des parlementaires. Evoquant le travail mené par l'UIP à cet égard aux Maldives, le Secrétaire général adjoint se félicite que ce pays ait récemment adopté une loi offrant des garanties pour la protection des parlementaires et appelle les autorités nationales à s'assurer que ces garanties sont respectées.

Point 12 de l'ordre du jour

ACTIVITES DES ORGANES PLENIERS ET COMITES SPECIALISES

f) Groupe du partenariat entre hommes et femmes

(CL/192/12f)-R.1)

M. D.H. Oliver (Canada), Rapporteur du Groupe du partenariat entre hommes et femmes, présente le rapport du Groupe du partenariat (CL/192/12f)-R.1) et déclare qu'il ne faut pas laisser retomber la dynamique dont témoignent les chiffres relatifs à la composition des délégations à la présente Assemblée. En effet, les femmes représentent 32,6 pour cent des délégués, un record absolu, et plus de 30 pour cent des membres de la plupart des délégations. Elles comptent même pour la moitié des membres dans 20 délégations. Au Conseil directeur et au Comité exécutif, la représentation des femmes demeure stable, aux alentours de 30 pour cent. En revanche, le constat est moins satisfaisant dans les Commissions permanentes et les organes spécialisés, comme le fait apparaître le rapport. Les règles régissant la composition du Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient en matière de parité sont un exemple à suivre pour que la situation soit vraiment conforme à l'esprit de l'UIP. Les efforts doivent à présent se porter en outre sur l'intégration de l'égalité des sexes dans tous les organes de l'UIP. Pour conclure, l'orateur espère qu'il y aura bientôt lieu de féliciter les cinq parlements qui ne comptent toujours pas de femmes, à savoir ceux de la Micronésie, de Nauru, des Palaos, du Qatar et de Vanuatu, comme cela a été le cas pour l'Arabie saoudite, où les 30 premières femmes de l'histoire de ce pays ont fait leur entrée au Parlement en janvier 2013.

g) Groupe consultatif sur le VIH/sida et la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant

(CL/192/12g)-R.1)

Mme L. Davies (Canada), Présidente du Groupe consultatif sur le VIH/sida et la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant, présente le rapport du Groupe consultatif contenu dans le document CL/192/12g)-R.1.

h) Réunion des jeunes parlementaires

(CL/192/12h)-R.1)

M. K. Dijkhoff (Pays-Bas), Président de la Réunion des Jeunes parlementaires, présentant le rapport de la Réunion (CL/192/12h)-R.1), indique que les participants ont adopté à l'unanimité la proposition tendant à créer un forum des jeunes parlementaires de l'UIP. L'approbation de cette proposition par le Conseil est le signe que les jeunes parlementaires sont reconnus, ce qui est encourageant. Les jeunes parlementaires continueront par conséquent à œuvrer au sein de ce forum en faveur d'objectifs communs. Nul pays ne peut à lui seul régler les problèmes d'une vieille planète à la population jeune; l'environnement, l'économie et le chômage des jeunes sont autant de sujets d'intérêt mondial. Par ailleurs, l'expansion de la démocratie à travers le monde facilite le dialogue entre les peuples et, qui plus est, l'avènement des médias sociaux a fait considérablement diminuer le coût des communications. Il convient de tirer pleinement parti de ces outils pour remédier aux problèmes qui se posent. Les jeunes parlementaires ont d'ores et déjà parfaitement prouvé à la présente Assemblée qu'ils sont prêts à mettre leurs idées et leurs compétences à disposition. Ne souhaitant rien d'autre que d'être entendus et jugés sur leurs qualités et leurs compétences, ils sont certains qu'ils ne décevront pas.

Point 13 de l'ordre du jour

129^{ème} ASSEMBLEE DE L'UIP (GENEVE, 7-9 OCTOBRE 2013)

(CL/192/13-P.1)

Le Président informe le Conseil qu'afin d'éviter qu'elle ne coïncide avec les célébrations religieuses de l'Aïd al-Adha, la 129^{ème} Assemblée se déroulera du 7 au 9 octobre 2013. Le Président appelle par ailleurs l'attention sur la liste des Observateurs permanents auprès de l'UIP, qui figure dans le document CL/192/13-P.1.

Point 15 de l'ordre du jour

AMENDEMENTS AUX STATUTS ET REGLEMENTS

(CL/192/15-P.2)

Le Président appelle l'attention du Conseil sur les amendements proposés par le Président du Groupe chilien aux Articles 21 l) et 24 h) des Statuts de l'UIP, tels qu'énoncés dans le document CL/192/15-P.2. Ces amendements énoncent un principe qui veut que tout au long du processus de sélection d'un nouveau Secrétaire général, les Membres s'efforcent d'assurer une rotation entre les différentes régions géographiques. Toutefois, à leur dernière réunion, les membres du Comité exécutif ont estimé que la préoccupation majeure dans ce processus était de trouver le meilleur candidat possible. Le Groupe chilien a donc demandé que l'examen de la question soit reporté à la prochaine session du Comité, à Genève, afin de permettre aux groupes géopolitiques d'organiser des consultations. Le Président pense que le Conseil souhaitera accéder à cette demande.

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 16 h.40.

TROISIEME SEANCE

Mercredi 27 mars 2013

La réunion est ouverte à 9 h.10, sous l'autorité du Président de l'Union interparlementaire (UIP), M. Abdelwahad Radi (Maroc).

Point 5 de l'ordre du jour

(suite)

RAPPORT DU PRESIDENT

b) Sur les activités du Comité exécutif

(CL/192/5b)-Inf)

Le Président indique que, lors d'une réunion additionnelle tenue la veille durant l'après-midi, le Comité exécutif a confirmé une nouvelle fois la procédure à suivre pour le choix du prochain Secrétaire général. Il est également convenu d'une série de critères minimum et du contenu de l'avis de vacance de poste, qui sera publié le 1^{er} mai 2013, avec une échéance au

1^{er} septembre 2013 pour la présentation des candidatures. On trouvera toutes les informations à ce sujet dans le document CL/192/5b)-Inf.

Point 12 de l'ordre du jour
(suite)

ACTIVITES DES ORGANES PLENIERS ET COMITES SPECIALISES

a) Réunion des femmes parlementaires
(CL/192/12a)-R.1)

Mme P. Pabón (Equateur), Rapporteuse de la Réunion des femmes parlementaires, présentant le rapport de la Réunion (CL/192/12a)-R.1), dit que les participants ont examiné les thèmes d'étude des première et deuxième Commissions permanentes, à savoir : Responsabilité de protéger : le rôle du Parlement dans la protection des civils et Commerce équitable et mécanismes novateurs de financement pour un développement durable, dans une optique d'égalité hommes-femmes. Leurs échanges ont porté principalement sur le rôle et la responsabilité des parlements dans l'action législative visant, dans le premier cas, à remédier aux problèmes qu'endurent les femmes et les enfants durant les conflits et, dans le second, à traiter les questions touchant à l'émancipation socio-économique des femmes et à leur accès à la propriété foncière. Toutes les propositions d'amendements au projet de résolution auxquelles ont donné lieu leurs délibérations sur le premier sujet ont été acceptées, de même qu'un certain nombre de celles qui concernaient le deuxième sujet. Les autres débats qui ont porté sur les femmes dans la vie politique et la violence exercée contre les femmes, notamment les violences sexuelles, ont été relatés dans le rapport, qui résume également les informations communiquées à la Réunion au sujet des activités du Programme du partenariat entre hommes et femmes et de la coopération avec les Nations Unies sur les questions touchant à l'égalité des sexes.

b) Comité des droits de l'homme des parlementaires

i) Election d'un membre suppléant
(CL/192/12b)-P.2)

Le Président dit que le Comité des droits de l'homme des parlementaires a reçu la candidature de M. A.B.M.F.K. Chowdhury (Bangladesh) pour succéder à M. F.N. Pangilinan (Philippines) au poste de membre suppléant du Comité pour un mandat de cinq ans à compter du 1^{er} juillet 2013. Le Conseil croit comprendre que le Conseil souhaite élire le candidat en question à ce poste.

Il en est ainsi décidé.

ii) Rapports du Comité
(CL/192/12b)-R.1 et R.2)

Mme M. Kiener Nellen (Suisse), membre suppléant du Comité des droits de l'homme des parlementaires, présentant le rapport du Comité en l'absence de son président et de son vice-président, indique que, durant la session qu'il a tenue à Quito, le Comité s'est entretenu avec 11 délégations. Le Comité juge ces rencontres très importantes car elles lui permettent de mieux comprendre les cas dont il est saisi, mais aussi de faire part de ses préoccupations et d'échanger des vues. Mme Kiener Nellen tient à remercier les 11 délégations en question d'avoir consacré du

temps aux membres du Comité, ainsi que les nombreux parlements qui leur ont communiqué des informations par écrit.

Au cours de cette session, le Comité a examiné la situation individuelle de 147 parlementaires de 24 pays. Les projets de résolution qu'il soumet à présent au Conseil directeur pour adoption concernent les cas de 86 parlementaires de 17 pays. Le Comité a également organisé, pour la première fois de son histoire, une séance publique afin de faire connaître son travail aux parlementaires et de les mobiliser en faveur de leurs collègues. Le grand intérêt manifesté par les participants confirme encore une fois que le travail du Comité est très apprécié et que les parlementaires du monde entier sont prêts à s'investir davantage dans sa mission.

Saisissant cette occasion pour mentionner une situation particulière, celle des parlementaires afghans, et la réalité à laquelle ils sont confrontés au quotidien, Mme Kiener Nellen dit que ces derniers s'acquittent de leurs tâches parlementaires à grand risque et qu'il n'est pas rare qu'ils fassent l'objet d'attaques violentes. Deux semaines plus tôt, un attentat suicide lors d'une manifestation sportive dans le nord de l'Afghanistan a causé la mort de huit personnes. Selon les témoins, le kamikaze visait la famille du Président de la Chambre basse du Parlement, M. Abdul Rauf Ibrahimi, dont le père, le frère, le cousin et le neveu figurent parmi les victimes. Le Comité exprime toute sa solidarité à M. Ibrahimi et à tous les autres parlementaires afghans qui travaillent dans des conditions très difficiles.

La rapporteuse présente les cas visés par les projets de résolution dont le Conseil est saisi par région et dans l'ordre alphabétique.

AFRIQUE

CAMEROUN

M. Ambassa Zang, membre de l'Assemblée nationale, a été accusé de détournement de fonds publics au cours de la période pendant laquelle il exerçait les fonctions de Ministre des travaux publics. Selon les autorités camerounaises, ces accusations auraient fait suite à des plaintes émanant des agences de développement qui avaient financé les travaux en cause. L'immunité parlementaire de M. Ambassa Zang a été levée en août 2009 et les autorités ont décidé d'engager des poursuites pénales à son encontre alors qu'il se trouvait à l'étranger. Il n'a pu retourner au Cameroun depuis cette date et a obtenu l'asile politique. Néanmoins, il souhaite vivement pouvoir rentrer chez lui et revoir sa famille dont il est désormais séparé depuis bientôt quatre ans.

Les inquiétudes du Comité portent sur l'équité de la procédure visant M. Ambassa Zang. Il demeure en effet convaincu que les conditions ne sont actuellement pas réunies pour garantir un traitement équitable et objectif du dossier en cas de retour de M. Ambassa Zang au Cameroun. Le Comité a notamment fait remarquer que les poursuites engagées contre M. Ambassa Zang devaient être replacées dans le contexte d'une opération de lutte contre la corruption connue sous le nom d'"opération Epervier", qui aurait été utilisée contre divers politiciens ayant exprimé des critiques à l'égard du régime en place.

Le Comité prie les autorités camerounaises de faire tout ce qui est en leur pouvoir pour aider au règlement satisfaisant du cas de M. Ambassa Zang.

Le Conseil directeur adopte à l'unanimité le projet de résolution relatif au cas de M. Dieudonné Ambassa Zang.

RWANDA

S'agissant du cas de M. Léonard Hitimana, dont il est saisi depuis fort longtemps, le Comité déplore que M. Hitimana, qui était membre de l'Assemblée nationale de transition du Rwanda au moment des faits, ait été vu vivant pour la dernière fois il y a exactement 10 ans, le 7 avril 2003.

Malgré le dialogue engagé de longue date avec les autorités rwandaises, ainsi qu'une mission conduite au Rwanda en juin 2011, le Comité ne peut que considérer que l'absence d'enquête sérieuse corrobore l'accusation portée de longue date selon laquelle M. Hitimana aurait été victime d'une disparition forcée. Le Comité considère que l'hypothèse avancée par les autorités rwandaises d'une fuite de M. Hitimana à l'étranger ne tient pas, plus de dix ans après les faits et alors même que ces dernières ont lancé divers avis de recherche par l'intermédiaire d'Interpol.

Les disparitions forcées constituent une violation grave des droits de l'homme et la disparition forcée d'un parlementaire, si elle n'est pas élucidée et punie, représente une menace pour le Parlement en tant que tel ainsi que pour l'ensemble de ses membres et pour le peuple qu'il représente, car elle ne peut qu'encourager de tels actes.

En conséquence, le Comité engage les autorités à mener à bien une enquête indépendante et diligente qui ne néglige aucune piste en explorant en particulier les informations fournies par les sources selon lesquelles M. Hitimana aurait été enlevé, torturé puis assassiné par les services de renseignement militaire rwandais (DMI) afin de réduire au silence toute opposition à la dissolution de son parti à l'approche des élections présidentielles et législatives de 2003. Le Comité demeure en effet convaincu que de nouveaux éléments de preuve apparaîtront rapidement si de nouvelles pistes sont effectivement exploitées.

Le Conseil directeur adopte à l'unanimité le projet de résolution relatif au cas de M. Léonard Hitimana.

TCHAD

Au cours d'une attaque de la capitale du Tchad par des rebelles en février 2008, M. Yorongar, député de l'opposition, ainsi que d'autres opposants politiques ont été arbitrairement arrêtés et soumis à des mauvais traitements au cours de leur détention dans un lieu tenu secret.

Plus de cinq ans après les faits, le Comité demeure profondément préoccupé que l'identification des auteurs de ces actes en soit toujours au point mort, malgré les pistes significatives mentionnées dans le rapport de la Commission d'enquête mise en place en 2008 par les autorités tchadiennes pour faire la lumière sur les graves violations des droits de l'homme commises au cours de ces événements.

Le Comité a donc jugé utile de dépêcher le Président du Comité, M. Kassoum Tapo, en visite au Tchad pour faire le point de la situation. Il tient à remercier les autorités tchadiennes de leur coopération et espère vivement que les enquêtes en cours aboutiront sous peu à des résultats concrets, tout en prenant note du fait que le refus de M. Yorongar de coopérer avec la justice tchadienne constitue un obstacle au bon déroulement des enquêtes.

Le Conseil directeur adopte à l'unanimité le projet de résolution relatif au cas de M. Ngarleji Yorongar.

TOGO

Au Togo, suite à la scission d'un parti d'opposition, neuf anciens parlementaires ont été exclus de l'Assemblée nationale pour avoir constitué ou rallié un nouveau parti politique. Compte tenu du fait que cette situation a contribué à exacerber les tensions politiques entre partis de la majorité et de l'opposition à l'approche des prochaines échéances électorales, le Président du

Comité s'est rendu au Togo afin de voir les possibilités de reprise du dialogue politique en vue de la résolution de ce cas. A l'issue de cette visite, il ne fait aucun doute pour le Comité que la reprise d'un dialogue politique entre les parlementaires de l'opposition et les autorités est essentielle pour parvenir à une solution politique. Le Comité encourage en conséquence cette démarche et soutient pleinement l'organisation d'une médiation par l'UIP avant la tenue des élections au Togo, ainsi que l'adoption de mesures législatives appropriées visant à éviter que de telles situations ne se renouvellent.

Le Conseil directeur adopte à l'unanimité le projet de résolution relatif au cas des neuf parlementaires.

ZIMBABWE

Le Comité a reçu le Président de l'Assemblée du Zimbabwe au cours de cette session, et tient à lui exprimer sa reconnaissance pour les informations qu'il lui a communiquées tant sur le cas de M. Chamisa, que sur les récents développements constitutionnels au Zimbabwe. Le Comité note également avec satisfaction que le Parlement zimbabwéen continue d'exercer son devoir de contrôle sur les autorités compétentes, afin de veiller à ce qu'elles respectent et protègent effectivement les droits des parlementaires.

Le cas sur lequel porte le présent projet de résolution concerne M. Nelson Chamisa, député du principal parti d'opposition du Zimbabwe et actuellement Ministre de l'information, de la communication et de la technologie dans le gouvernement d'unité nationale constitué en 2009.

M. Chamisa a été victime de torture et de mauvais traitements suite à son arrestation arbitraire en mars 2007. Peu après, le 18 mars 2007, alors qu'il se rendait à Bruxelles, il a été brutalement agressé, en présence de la police, par huit agents de sécurité à l'aéroport international de Harare. Suite à cette agression, M. Chamisa a été admis à l'hôpital dans un état critique. Le Comité réitère depuis plusieurs années ses préoccupations quant à l'absence d'enquête policière ou judiciaire. Dans le présent projet de résolution, il invite par conséquent le Conseil à prier instamment les autorités compétentes de faire tout leur possible pour identifier et punir les coupables.

Le Conseil directeur adopte à l'unanimité le projet de résolution relatif au cas de M. Nelson Chamisa.

AMERIQUES

COLOMBIE

Le Vice-Président du Comité, le Sénateur Juan Pablo Letelier, a effectué une visite à Bogotá au nom du Comité juste avant la 128^{ème} Assemblée. Cette mission lui a permis de procéder à un échange de vues avec les autorités colombiennes, ainsi qu'avec les victimes et leurs familles, à propos des nombreux cas colombiens dont le Comité est saisi. La mission a porté d'abord sur les enquêtes relatives au meurtre de membres du Congrès, sur la protection des personnes faisant l'objet de menaces et sur la question du plein respect du droit des parlementaires à un jugement équitable.

Il ressort de la mission qu'il existe une volonté réelle des autorités judiciaires de faire avancer les enquêtes sur les meurtres et menaces dont ont été victimes des parlementaires. Les autorités semblent aussi plus ouvertes à la possibilité d'une meilleure protection juridique des parlementaires. Le Comité considère qu'une telle protection est dans l'intérêt de la démocratie et qu'elle est indispensable au renforcement du rôle du Congrès colombien. Cependant, l'opinion publique voit d'un mauvais œil toute démarche en ce sens qu'elle assimile à l'octroi d'une impunité aux parlementaires. Le Comité exprime donc l'espoir que le Congrès national, avec

l'aide des autorités exécutives, judiciaires et administratives, sensibilisera le public à l'importance de cette protection. Le but de cette démarche est d'introduire une possibilité de recours dans les procédures pénales à l'encontre des parlementaires et d'abolir la révocation du mandat parlementaire comme sanction disciplinaire.

Le Conseil directeur adopte à l'unanimité les cinq projets de résolution concernant respectivement, le cas de sept parlementaires, le cas de M. Luis Carlos Galán Sarmiento, le cas de Mme Piedad Córdoba, le cas de M. Álvaro Araújo Castro et le cas de cinq parlementaires.

EQUATEUR

S'agissant du cas déjà ancien de MM. Hurtado et Tapia, abattus en février 1999, un suspect a été appréhendé en Colombie et extradé en Equateur en avril 2010. Toutefois, un tribunal équatorien a considéré, peu après, que le délai de prescription avait expiré et qu'il serait impossible de juger le prévenu. Cette décision a cependant été contestée et le suspect est maintenant détenu en Equateur. Le Comité et le Parlement équatorien estiment qu'il existe des motifs juridiques suffisants pour que le procès ait lieu. Ils espèrent sincèrement que celui-ci s'ouvrira bientôt et contribuera à faire la lumière sur ce crime dont les commanditaires n'ont toujours pas été identifiés.

Le Conseil directeur adopte à l'unanimité le projet de résolution relatif au cas de MM. Jaime Ricaurte Hurtado González et Pablo Vicente Tapia Farinango.

ASIE

CAMBODGE

M. Sam Rainsy, dirigeant de l'opposition, a été condamné à onze ans d'emprisonnement. Il a été puni avant tout pour avoir, en octobre 2009, retiré des bornes frontières temporaires le long de la frontière entre le Cambodge et le Viet Nam. Une seconde accusation, pour divulgation d'informations mensongères, a été portée contre lui lorsqu'il a tenté de démontrer que ces bornes frontières empiétaient sur le territoire cambodgien. Le Comité considère que cette affaire est d'ordre purement politique et devrait donc être résolue au niveau politique. Il lance un dernier appel aux partis, tant au pouvoir que dans l'opposition, pour qu'ils s'accordent sur une solution qui permette à M. Sam Rainsy de rentrer au Cambodge et de participer aux élections nationales de juillet 2013.

Le Conseil directeur adopte à l'unanimité le projet de résolution relatif au cas de M. Sam Rainsy.

IRAQ

M. Al-Dainy avait, dans le cadre de ses fonctions parlementaires, documenté et dénoncé publiquement à de nombreuses reprises l'utilisation de la torture par les forces de sécurité dans des lieux de détention secrets. Suite à des accusations extrêmement graves, il a été condamné à mort en janvier 2010. La conviction du Comité que ces accusations ont été montées de toutes pièces a été confirmée par une enquête d'une commission spéciale du Parlement. Le Comité approuve sans réserve la recommandation de ladite commission d'organiser un procès en révision. Il note avec intérêt que cette recommandation a fait l'objet de réunions de suivi avec toutes les autorités compétentes. Le Comité considère que l'envoi d'une délégation en Iraq lui

permettrait de recueillir directement des informations sur les chances de progresser en vue du règlement de ce cas.

Le Conseil directeur adopte à l'unanimité le projet de résolution relatif au cas de M. Mohammed Al-Dainy.

MALDIVES

Une mission d'une délégation du Comité s'est rendue aux Maldives en novembre 2012 en raison des inquiétudes que suscitait le cas de plusieurs parlementaires, dans le contexte du transfert du pouvoir le 7 février 2012. Le Comité souscrit pleinement aux conclusions du rapport portant sur cette mission (CL/192/12b)-R.1). Quoique déplorant au plus haut point le meurtre de M. Afrasheem Ali, en octobre 2012, le Comité se félicite toutefois des progrès matériels qui ont été faits dans l'enquête.

Le Comité s'inquiète de ce qu'aucun des policiers responsables des mauvais traitements infligés aux parlementaires le lendemain du transfert du pouvoir n'ait eu jusqu'ici à répondre de ses actes. Il est également préoccupé par l'allégation de la source selon laquelle les parlementaires de l'opposition ne bénéficieraient plus de la protection officielle requise.

Bon nombre de parlementaires du Parti démocratique des Maldives (MDP), parti d'opposition, sont sous le coup de poursuites judiciaires pour leur participation à des manifestations ou simplement pour avoir exercé leur liberté d'expression. Le Comité prie instamment les autorités de faire preuve d'une extrême précaution dans ces poursuites judiciaires.

Pour conclure, le Comité est extrêmement préoccupé par la persistance d'un climat d'affrontement entre le Parlement et les autres branches de l'Etat et par le fait que le pouvoir parlementaire semble régulièrement contesté. C'est pourquoi le Comité invite toutes les parties à laisser derrière elles l'opportunisme politique et l'esprit partisan, à établir un dialogue et à favoriser la recherche d'un consensus, afin que les élections présidentielles de septembre 2013 soient libres, régulières et honnêtes.

Le Conseil directeur adopte à l'unanimité le projet de résolution relatif au cas des 21 parlementaires des Maldives.

MYANMAR

Le Comité prend note des nombreuses mesures qui ont été prises durant les deux dernières années par les autorités pour renforcer l'état de droit et les droits de l'homme. Dans ce contexte, il a noté avec satisfaction qu'il n'y avait plus d'anciens parlementaires en prison. Il a néanmoins rappelé que toutes ces personnes étaient des prisonniers politiques détenus en application de lois injustes et de procédures iniques.

Le Comité considère que le Parlement a un rôle essentiel à jouer pour examiner et, si nécessaire, abroger ces lois. Il souhaite savoir si le Parlement s'est fixé un délai, comme le suggère le Rapporteur spécial des Nations Unies, pour mener à bien cette tâche. Il engage aussi le Parlement à veiller à ce que le cadre réglementaire et législatif en place protège les parlementaires dans l'exercice de leurs fonctions et suggère que l'aide offerte par l'Union interparlementaire pour renforcer les capacités du Parlement tienne compte de cette nécessité.

Le Conseil directeur adopte à l'unanimité le projet de résolution relatif au cas des neuf parlementaires.

PALESTINE

En 2012, 23 parlementaires élus au Conseil législatif palestinien (CLP) sur la liste "Changement et réforme" étaient en détention administrative en Israël. La veille de cette séance, le 26 mars 2013, il n'en restait que cinq et le Comité venait d'être informé de la libération de M. Nayef Rojoub.

Le Comité a reçu des informations détaillées des autorités israéliennes indiquant que trois parlementaires palestiniens étaient poursuivis au pénal. Le Comité souhaiterait comprendre les faits sur lesquels reposent les accusations portées contre eux. Il rappelle à ce sujet ses préoccupations antérieures selon lesquelles les membres du Conseil législatif palestinien qui ont été condamnés peu après les élections de 2006 l'ont été moins en raison d'activités criminelles précises que de leur affiliation politique.

Le Comité veut comprendre dans quelle mesure, en cas de détention administrative, souvent fondée sur des preuves classées confidentielles, les détenus peuvent pleinement bénéficier en pratique des garanties d'une procédure équitable et contester utilement leur privation de liberté. Il apprécie donc l'invitation à assister à une ou plusieurs procédures de contrôle judiciaire concernant des parlementaires palestiniens en détention administrative.

Le Comité reste préoccupé par la décision d'annuler les permis de séjour de trois membres du CLP et par la manière dont elle a été exécutée. Il espère que la Cour suprême statuera rapidement sur les recours intentés.

Le Conseil directeur adopte à l'unanimité le projet de résolution relatif au cas des 11 parlementaires.

THAILANDE

M. Jatuporn Prompan, l'un des chefs du mouvement baptisé "Front uni pour la démocratie contre la dictature" et alors membre de la Chambre des représentants, a joué un rôle de premier plan dans les manifestations des "Chemises rouges" qui ont eu lieu à Bangkok en 2010.

Bien que M. Jatuporn ait été réélu en 2011, son élection a été invalidée pour des motifs qui semblent en contravention directe avec les obligations internationales de la Thaïlande en matière de droits de l'homme. Le Comité espère sincèrement que les autorités thaïlandaises compétentes voudront bien reconsidérer cette invalidation et veiller à ce que les dispositions de la loi s'alignent pleinement sur les normes internationales. Il reste préoccupé par le fondement juridique allégué des poursuites judiciaires en cours contre M. Jatuporn et envisage d'envoyer un observateur à son procès.

Le Conseil directeur adopte à l'unanimité le projet de résolution relatif au cas de M. Jatuporn Prompan.

YEMEN

Selon les sources, en raison de son action en faveur des droits de l'homme, M. Hashed a été la cible de menaces et d'actes de harcèlement. Le 12 février, il a été brutalement agressé et grièvement blessé par cinq soldats des forces anti-émeutes au cours d'une manifestation pacifique. Le Comité est particulièrement préoccupé par les allégations selon lesquelles l'agression était préméditée et a été exécutée avec la complicité ou à l'instigation de hauts représentants de l'Etat. Bien qu'une commission d'enquête ait immédiatement été mise en place, le Comité s'interroge sur son indépendance. Le Comité prie instamment les autorités de prendre toutes les mesures nécessaires pour que cette agression ne reste pas impunie. Il appelle en particulier le Parlement à faire tout son possible pour suivre l'enquête.

Le Conseil directeur adopte à l'unanimité le projet de résolution relatif au cas de M. Ahmed Saif Hashed.

EUROPE

BELARUS

M. Victor Gonchar et son ami M. Anatoly Krasovsky ont disparu il y a plus de 12 ans. Le Comité souligne que la décision du Comité des droits de l'homme de l'ONU concernant le cas de M. Krasovsky confirme qu'il n'y a pas eu d'enquête effective sur ces deux disparitions. Il compte que les autorités se conformeront à cette décision et enquêteront sérieusement sur ce cas.

Le Comité considère qu'il serait opportun d'organiser la visite d'une délégation au Bélarus, afin d'obtenir des informations de première main sur l'état actuel de l'enquête et sur les perspectives de progrès. Il espère que les autorités du pays accepteront cette visite.

Le Conseil directeur adopte à l'unanimité le projet de résolution relatif au cas de M. Victor Gonchar.

FEDERATION DE RUSSIE

Dans le jugement qu'il a rendu en juin 2005 dans l'affaire du meurtre de Mme Starovoitova, le tribunal de Saint-Pétersbourg a conclu qu'il s'agissait d'un meurtre à mobile politique. Malheureusement, presque 15 ans après les faits, la lumière n'a toujours pas été entièrement faite. Le Comité souhaite recevoir des informations sur les progrès de l'enquête depuis qu'il s'est entretenu avec un membre de la délégation russe à Kampala en 2012. Il souhaiterait en particulier savoir si les résultats obtenus jusqu'ici établissent si l'instigateur présumé, un ancien parlementaire et homme d'affaires mêlé à des activités criminelles de grande ampleur, a, ou non, agi seul.

Le Conseil directeur adopte à l'unanimité le projet de résolution relatif au cas de Mme Galina Starovoitova.

TURQUIE

Le Comité est saisi du cas de neuf parlementaires turcs poursuivis pour des atteintes à l'ordre constitutionnel. Alors qu'ils ont été autorisés à se présenter aux élections et ont tous été élus, ils n'ont cependant pas été autorisés par les autorités judiciaires à exercer leur mandat parlementaire et sont actuellement toujours en détention provisoire, pour certains d'entre eux pour la cinquième année. Seul l'un d'eux a jusqu'à présent fait l'objet d'une condamnation en première instance.

Les sources ont évoqué leurs graves préoccupations eu égard au refus systématique des juridictions turques de libérer les députés concernés sous caution. Les sources ont d'ailleurs souligné la longueur excessive de leur détention provisoire au regard de la durée des procès, qui ne semblent pas progresser vers une conclusion rapide. D'autres préoccupations soulevées par les sources concernent l'équité de la procédure judiciaire au vu des preuves produites contre les accusés. En conséquence, le Comité est notamment préoccupé par le fait que les neuf parlementaires dont les procès sont en cours sont tous connus pour leur opposition au Gouvernement actuel.

Ainsi qu'il a été dit par le Président du Comité lors de la présentation de son rapport à Québec en octobre 2012, le Comité se réjouit que la Présidente du Groupe interparlementaire turc approuve l'envoi d'une mission afin que le Comité puisse mieux comprendre les cas à

l'examen et le contexte particulier dans lequel ils s'inscrivent. Le Comité prend dûment en considération le programme de travail chargé de la Grande Assemblée nationale turque en raison du rôle essentiel qu'elle joue actuellement dans le processus de réforme constitutionnelle et législative en cours. Il croit néanmoins qu'étant donné les importants efforts de réforme en cours en Turquie, le déroulement de la mission du Comité aux dates convenues, fin mai 2013, est d'autant plus opportun. Le Comité espère par conséquent que ces dates pourront être confirmées dans les plus brefs délais.

Le Conseil directeur adopte à l'unanimité le projet de résolution relatif au cas des neuf parlementaires.

Arrivée au terme de sa présentation, Mme Kiener Nellen rappelle, au nom de l'ensemble des membres du Comité, que celui-ci compte vivement sur la coopération du Conseil directeur et sur l'assistance de tous les Parlements Membres de l'UIP dans la mise en œuvre effective des résolutions qui viennent d'être adoptées. Insistant sur l'esprit de solidarité parlementaire qui anime le travail du Comité et qui constitue la raison d'être de l'Union interparlementaire, Mme Kiener Nellen achève son intervention en se disant convaincue que, par leur action, tous les parlementaires peuvent aider leurs collègues dont les droits fondamentaux ont été violés.

c) Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient

i) Election d'un membre titulaire et d'un membre suppléant

(CL/192/12c)-P.1 et P.2)

Le Président dit que le Comité a reçu deux candidatures : celle de Mme M. Mensah-Williams (Namibie) au poste de membre titulaire et celle de Mme H. Amran (Indonésie) au poste de membre suppléant. Il croit comprendre que le Conseil souhaite élire les deux candidates en question.

Il en est ainsi décidé.

ii) Rapport du Comité

(CL/192/12c)-R.2)

Lord Judd (Royaume-Uni), Président du Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient, présentant le rapport de la délégation du Comité au sujet de sa mission en Israël et en Palestine (CL/192/12c)-R.2), dit que l'ampleur et la difficulté des problèmes soulevés dans le rapport exigent la coopération la plus étroite qui soit avec le Comité des droits de l'homme des parlementaires, mais aussi une collaboration et des conseils honnêtes des parlementaires et du Secrétariat de l'UIP. Lord Judd remercie toutes celles et ceux sans qui cette mission n'aurait pas été possible, notamment le Secrétaire général, le personnel de l'UIP et l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNWRA), les personnes que la délégation a rencontrées, mais aussi et surtout chacun de ses membres.

Le Comité tiendra compte dans ses travaux futurs des observations utiles adressées par la délégation palestinienne à l'Assemblée en réponse au présent rapport, observations dans lesquelles elle met l'accent sur le harcèlement incessant des Palestiniens, et en particulier sur les arrestations et détentions répétées de jeunes Palestiniens; les rétentions administratives et le problème de l'eau. Le Comité attend à présent une contribution analogue d'Israël dès que possible. Personnellement, le Président du Comité a le sentiment qu'il est vital que le Fatah et le Hamas se réconcilient et qu'il est par ailleurs indispensable de mettre fin au blocus qui continue à avoir des conséquences socio-économiques et humanitaires dévastatrices pour les Palestiniens.

Ce qui est paradoxal est que, malgré la peur d'Israël de subir des tirs de roquette de la Palestine, la paix ne figurait dans le programme d'aucun des principaux candidats aux dernières élections israéliennes. La mission est arrivée à la conclusion que la solution à trouver pour une paix juste appartient aux parties elles-mêmes et doit être le fruit de négociations et non être pilotée de l'extérieur. Le Président du Comité ajoute que c'est une provocation de la part des dirigeants étrangers que de refuser de reconnaître les résultats de la démocratie qu'ils ne cessent de prôner lorsque ces résultats ne sont pas à leur goût. Enfin, le temps ne joue pas en faveur d'une solution alors que l'attention de la communauté internationale doit se porter sur un nombre de plus en plus grand de défis mondiaux et alors que les Etats-Unis tendent vers l'autosuffisance énergétique.

Reprenant les conclusions et recommandations du rapport, le Président du Comité insiste sur le fait qu'il faut en permanence avoir en tête l'intérêt des habitants de la région. Il n'y a de place ni pour les discours creux, ni pour la complaisance. Face au cynisme, l'UIP doit faire la preuve de sa volonté d'aboutir à des résultats réels sur les questions relatives au Moyen-Orient et prévoir les moyens nécessaires en ce sens, sans quoi il vaut mieux qu'elle les retire purement et simplement de son agenda. L'UIP doit donc saisir les possibilités qui s'offrent à elle d'apporter une contribution concrète au règlement de la situation au Moyen-Orient.

Le Président demande s'il peut considérer que le Conseil souhaite approuver les recommandations figurant dans le rapport.

Il en est ainsi décidé.

e) Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire

i) Election de deux membres titulaires et de deux membres suppléants

(CL/192/12e)-P.1 à P.3)

Le Président dit que le Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire a reçu les candidatures de Mmes M. Osman Gaknoun (Soudan) et V. Petrenko (Fédération de Russie) aux deux postes de membres titulaires à pourvoir et qu'une seule candidature, celle de M. T. Al-Sehry (Egypte), lui a été soumise pour les deux postes de membres suppléants vacants. Le Président pense que le Comité souhaite élire les trois candidats aux postes indiqués.

Il en est ainsi décidé.

ii) Rapport du Comité

(CL/192/12(e)-R.1)

M. F.-X. de Donnea (Belgique), Rapporteur du Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire, présentant le rapport du Comité (CL/192/12e)-R.1), indique que les participants à la réunion que le Comité a tenue le 26 mars 2013 ont été informés des nouveautés intervenues dans la protection des apatrides, des déplacés et des réfugiés. Il indique dans les grandes lignes les informations qui ont été données aux participants et qui figurent dans le rapport et souligne le rôle essentiel des parlements dans l'application effective du droit international humanitaire (DIH) et dans les efforts visant à promouvoir la ratification universelle des deux principaux instruments consacrés à l'apatridie. Enfin, le Rapporteur appelle l'attention du Conseil sur le compte rendu de la séance publique du Comité intitulée La dimension DIH de la responsabilité de protéger, annexé au rapport.

Le Président dit qu'il a été pris bonne note de la demande que les membres du Comité ont adressée au Secrétariat au paragraphe 13 du rapport, d'étudier les aspects pratiques et autres d'une éventuelle visite dans les camps de réfugiés des pays voisins de la Syrie à une date prochaine.

Le délégué de l'Iraq demande qu'il soit mentionné dans le rapport que l'Iraq remplit ses obligations humanitaires et qu'il accueille actuellement 160 000 réfugiés syriens sur son territoire.

Le Président répond qu'il est pris note de cette demande.

Point 14 de l'ordre du jour

PROCHAINES REUNIONS INTERPARLEMENTAIRES
(CL/192/14-P.1)

a) Réunions statutaires

Le Président, appelant l'attention sur la liste des prochaines réunions interparlementaires figurant dans le document CL/192/14-P.1, annonce que l'Azerbaïdjan s'est proposé pour accueillir la 130^{ème} Assemblée, en avril 2014, à Bakou. Bien qu'il reste à recevoir les assurances requises du Gouvernement azerbaïdjanais quant à la délivrance des visas, le Président croit pouvoir dire que le Conseil souhaite approuver le choix de Bakou pour la tenue de l'Assemblée, conformément à la recommandation du Comité exécutif.

Il en est ainsi décidé.

M. V. Alasgarov (Azerbaïdjan) remercie l'UIP d'avoir approuvé l'invitation de son pays d'accueillir la 130^{ème} Assemblée. Le peuple et les autorités de l'Azerbaïdjan sont honorés de pouvoir accueillir cette manifestation et mettront tout en œuvre pour qu'elle soit réussie. Ils attendent avec impatience d'accueillir les délégués et de pouvoir leur faire partager la richesse de leur culture, de leur histoire et de leurs traditions. Le Gouvernement enverra officiellement à l'UIP dans les prochains jours les assurances nécessaires, d'ores et déjà données par le Parlement de l'Azerbaïdjan, pour lui garantir que l'engagement d'assurer l'accès au pays à tous les délégués sera respecté.

Le Président ajoute que, conformément au rapport favorable qu'a présenté le Secrétaire général suite à sa récente mission au Viet Nam, le Comité exécutif recommande en outre d'approuver le choix d'Hanoï pour la tenue de la 132^{ème} Assemblée, du 29 mars au 1^{er} avril 2015, dates qui n'empiètent sur aucune fête religieuse. Le Président croit pouvoir dire que le Conseil souhaite suivre cette recommandation.

Il en est ainsi décidé.

Le Président dit que le Comité exécutif a également fait bon accueil à une invitation de la Zambie pour la tenue de la 134^{ème} Assemblée, au printemps 2016. La traditionnelle mission d'étude sera envoyée prochainement en Zambie et un rapport adressé au Conseil en temps voulu.

b) Réunions spécialisées et autres

Le Secrétaire général dit que, conformément aux indications figurant dans le document CL/192/14-P.1, il est demandé au Conseil d'approuver un certain nombre de réunions spécialisées. La date et le lieu de certaines de ces réunions restent encore à déterminer, mais aucune d'entre elles n'aura d'incidence financière dans la mesure où il existe pour chaque réunion, soit des fonds inscrits au budget ordinaire, soit des fonds provenant de sources extérieures.

La date du séminaire régional sur les parlements sensibles au genre qui doit se tenir au Gabon a désormais été fixée. Il se déroulera donc du 13 au 15 juin 2013. Par contre, la Réunion parlementaire indiquée pour septembre 2013 à New York a été reportée à une date ultérieure afin d'éviter qu'elle ne soit trop rapprochée de la 129^{ème} Assemblée, à Genève. Par ailleurs, bien qu'elle ne figure pas dans la liste, le Conseil est invité à donner son accord à la tenue d'une réunion régionale à l'intention de parlements arabes sur l'évolution des relations entre les citoyens et le Parlement, qui sera organisée en partenariat avec le Parlement marocain et le Programme des Nations Unies pour le développement durant la semaine du 13 mai. Cette réunion n'aura pas d'implications financières.

Le Président demande s'il peut considérer que le Conseil souhaite approuver la liste des réunions spécialisées et autres réunions.

Il en est ainsi décidé.

DECLARATION DU PRESIDENT SUR LA SITUATION EN REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

Le Président informe le Conseil de la déclaration qu'il a faite à la presse, à Quito, le 27 mars 2013, au sujet de la situation en République centrafricaine, comme suit :

"Je suis profondément préoccupé par la nouvelle du coup d'Etat en République centrafricaine où un groupe armé a pris le pouvoir, a suspendu la Constitution et a dissous le Parlement élu. Une fois de plus, un parlement élu est la principale victime d'une crise politique. L'UIP condamne fermement ce coup d'Etat. Elle exhorte les nouvelles autorités du pays à prendre des mesures immédiates pour rétablir l'ordre constitutionnel et mettre en place un parlement qui soit issu de la volonté du peuple. L'UIP est résolue à travailler avec les autorités dans ce sens et à poursuivre son appui au Parlement".

Les événements en République centrafricaine, ajoute-t-il, sont la preuve que la démocratie n'est pas irréversible et qu'il faut sans cesse faire preuve de vigilance pour la défendre. Aussi précieuse soit-elle, la démocratie est constamment menacée.

Après l'échange habituel de remerciements, **le Président** déclare la session du Conseil directeur close.

La séance est levée à 10 h.55.